

SÉANCE DU 12 JUIN 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents : *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY, PHILIPPON, RIGAULT*
Mrs BORDE, FARNIER D, LE MENER, PARIS, POUSSE, RHENY, TONDEREAU

Absents : *Mr FIRMAIN qui a donné pouvoir à Mr FARNIER Dominique*
Mme ROGER

Secrétaire : *Mme Sabine FARNIER*

Mr le Maire informe qu'avant d'approuver le compte rendu de la dernière séance il convient de retirer la délibération 2017-23 concernant la hausse du temps de travail de l'agent en charge de la garderie. En effet, il informe que le lendemain du dernier conseil municipal certaines communes revenaient et délibéraient sur la semaine de 4 jours. Il indique qu'il ne sait pas si cette réforme serait faite pour la prochaine rentrée car il faut l'acceptation de la DASEN et il faut également que cela passe en conseil d'école. Il dit que si on passe à la semaine de 4 jours, ce n'est pas la peine de lui augmenter son temps de travail. Il dit que pour la rentrée scolaire à venir les heures en plus pourront être payées en heures complémentaires. Mr PARIS demande si elle est d'accord, Mr BORDE lui répond qu'il l'a rencontré et qu'elle est d'accord. Il dit comment faire si on doit encore baisser son temps de travail, Mr PARIS demande si elle accepte le « deal », Mr BORDE lui répond que l'on fait un pas en arrière maintenant et pose la question : « que lui fera-t-on faire après car le mercredi est sa plus grosse journée en nombre d'heures », alors autant ne pas aggraver la situation. Mr BORDE propose de retirer cette délibération et de laisser l'agent sur son temps de travail actuel soit 19.53/35^{ème}. Après avoir mis le sujet au vote, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour retirer cette délibération.

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 15 Mai 2017 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2017-28- Achat d'une parcelle pour la création du chemin sécuritaire route de Marchenoir à Mme NOUGAREDE Evelyne**

Mr BORDE informe que les deux délibérations sont dans la même lignée. Ce sont les terrains qui sont le long de la départementale, il dit que ce dossier dure depuis longtemps mais que l'on y arrive et que ce chemin sera pour tout le monde. Il dit que d'ailleurs en ce moment les plantations sont hautes. Sur notre PLU, il a été inscrit une bande de 4m de large pour la création de ce chemin et que là on ne va prendre que 3m mais que c'est suffisant. Il dit qu'au départ on a demandé 1.50€ et que les propriétaires ont négocié 2€ et que pour la sécurité 0.50€ c'est tout à fait correct. Mr PARIS demande si cela concerne les deux champs qui sont entre le bourg et Mr et Mme LEGER et si on n'a pas besoin d'autres champs. Mr BORDE lui répond que non, il indique également que l'on va devoir faire intervenir un géomètre pour diviser et qui sera à notre charge. Mr POUSSE dit qu'il y a aura aussi une procédure d'éviction à payer à l'agriculteur. Il dit qu'il a vu avec la chambre d'agriculture et qu'il y a des papiers à remplir et une somme d'argent à donner à l'agriculteur qui exploite le champs. Mr PARIS demande si derrière on engage les travaux, Mr BORDE lui répond que l'on va laisser la moisson se faire et qu'après on divisera et on verra les travaux après. Mr TONDEREAU dit qu'il faut faire quelque chose de simple. Mr BORDE dit qu'il faut que l'on voit avec Olivier POUSSE pour le trou qui est à côté de chez Mr et Mme LEGER pour le combler, car c'est le champs qu'il exploite actuellement et qui appartient à Mr POUSSE Pascal, et pour le traverser. Mr BORDE informe qu'il

faudra certainement busser certaines parties pour que ce soit plat et pour qu'il n'y ait pas d'eau et ainsi faciliter le passage aux gens. Mr TONDEREAU dit qu'il faut faire quelque chose de simple pour le budget et l'entretien. Mr PARIS dit qu'il faut busser le fossé, Mr BORDE lui répond que non, on fera le chemin sur la partie que l'on achète mais qu'il faudra busser les parties où on passera.

Mr le Maire informe qu'il a contacté Mme NOUGAREDE Evelyne qui est propriétaire de la parcelle ZL 1 en vue de la création d'un chemin sécuritaire reliant le bourg à Toisy. Il informe qu'un accord a été trouvé avec la propriétaire sur un prix de cession à 2€/m², et sur une emprise d'environ 510m² (3m de large par 170m de long).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à :

- faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de terrain afin de délimiter l'emprise de l'achat de cette bande de terrain
- l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à la division de la parcelle et à l'achat de la parcelle.
- A signer le bail emphytéotique avec ce propriétaire

- **2017/29- Achat d'une parcelle pour la création du chemin sécuritaire route de Marchenoir à Mr POUSSE Pascal**

Mr le Maire informe qu'il a contacté Mr POUSSE Pascal qui est propriétaire de la parcelle ZA 63 en vue de la création d'un chemin sécuritaire reliant le bourg à Toisy. Il informe qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire sur un prix de cession à 2€/m², et sur une emprise d'environ 216 m² (3m de large par 72m de long).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à :

- faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de terrain afin de délimiter l'emprise de l'achat de cette bande de terrain
- l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à la division de la parcelle et à l'achat de la parcelle.
- A signer le bail emphytéotique avec ce propriétaire

- **2017/30- dénomination des sentiers de la commune**

Mr BORDE dit que l'on est en procédure de révision de notre PLU avec Agglopolys et que certains sentiers ne sont pas dénommés et que ce serait l'occasion de le faire et qu'ainsi on aurait des choses pertinentes et identifiées sur la commune. Mr BORDE dit avoir une idée depuis longtemps concernant le premier sentier, Mme FORTIN dit qu'elle en a également une et attend la proposition de Mr BORDE. Ce dernier propose le sentier des Françaises, Mme FORTIN lui répond qu'elle avait la même idée. Concernant le sentier qui va derrière les bâtiments de Jacques Gabriel, Mr BORDE dit qu'avant c'était un fossé qui a été busé. Mr PARIS demande si tout ce qui a été fait derrière ces bâtiments, c'est à nous de l'entretenir, Mr BORDE et Mme FORTIN lui répondent que oui car c'est à nous. Mr

filtrer l'eau. La deuxième option était la création d'un bac de rétention et dans ce cas il fallait trouver une solution avec le terrain à proximité et qui appartient à un privé. Mr BORDE informe l'avoir rencontré et il a proposé plusieurs solutions dont un bail emphytéotique, ce n'est pas onéreux et c'est plus simple. Mr BORDE dit avoir sa parole et il attend la réponse écrite. Mr RHENY dit que cela devrait se faire dans les mois à venir. Il informe également avoir revu l'entreprise pour réactualiser le devis et il a réussi à renégocier le devis au même prix que le précédent. Mr PARIS lui demande si c'est pour récupérer les eaux de surfaces, Mr RHENY lui répond qu'il en a déjà parlé mais que oui car il y a un grand dénivelé et avec les fortes pluies l'eau inonde des maisons.

Mr RHENY informe avoir voulu jouer la sécurité avec la proximité de la Cisse et on verra s'il y a de meilleurs techniques pour gérer les eaux de pluie dans les années à venir. Mr PARIS demande si on est obligé de traiter ces eaux. Mr RHENY lui répond qu'on va les garder. Mr PARIS dit qu'il va falloir que l'on paie un loyer, Mr BORDE lui répond que non, que le propriétaire de la parcelle le reste et que quand le bail sera fini s'il veut récupérer son terrain on démolira l'ouvrage. Mr TONDEREAU demande si on met une poche ou une bâche, Mr RHENY lui répond qu'il faut un terrain d'une dimension de 27m x 33m, et que l'on aurait pu faire plus petit mais qu'en cas de fortes pluies ce ne serait pas assez. Mr PARIS demande si le prix indiqué comprend tous les travaux, Mr RHENY lui répond oui. Mr PARIS demande s'il faudra mettre une clôture en plus autour du bac de rétention, Mr BORDE lui répond que non que ce sera comme aux forges et que ce ne sera pas profond de plus d'un mètre et que ça absorbera bien l'eau. Mr BORDE informe qu'il voulait au départ que ça devienne des pâturages ainsi le terrain était entretenu mais le propriétaire n'était pas forcément très partant. Mr BORDE dit qu'il y aura juste un trou et pas de bâche, Mr BORDE dit que ça ne gardera pas l'eau, Mr TONDEREAU dit que la terre absorbera tout. Mr BORDE dit qu'il voulait un acte notarié mais le propriétaire voulait que l'on fasse cela comme ça. Mr POUSSE demande si les terres sont louées, Mr BORDE lui répond que non.

Monsieur le Maire informe qu'afin de pouvoir faire les travaux pour l'écoulement des eaux chemin du Moulin, et notamment au vue de la solution qui a été retenue et qui consiste en la pose d'un bac de rétention des eaux pluviales. Ainsi cet aménagement sera fait sur une parcelle privée, la commune ne disposant pas de la place nécessaire.

Mr le Maire informe qu'il a contacté le propriétaire de la parcelle AI n° 15 et que ce dernier est d'accord pour nous céder une partie de la parcelle selon la surface qui sera nécessaire pour faire le bac de rétention par le biais d'un bail emphytéotique.

Mr le Maire informe qu'un bail emphytéotique doit avoir une durée comprise entre 18 et 99 ans. Au terme de ce bail, l'emphytéote devient occupant sans droit ni titre et doit alors quitter les lieux, il n'y a pas de reconduction tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à la délimitation de l'emplacement nécessaires pour la création de cet ouvrage et l'autoriser à procéder à la signature du bail emphytéotique.

- Divers

- Mr BORDE rappelle que le 2nd tour des législatives aura lieu dimanche 18 Juin de 8h à 18h.
- Mr BORDE rappelle que l'inauguration du nom de la Bibliothèque sera le vendredi 7 juillet à 18h.

- Mr BORDE informe que le prochain conseil aura lieu le Lundi 3 juillet à 19h00.
- Mr BORDE informe que la société DHENNIN est venu pour préparer l'installation de l'IRVE, et ils vont commencer à décaisser dès mardi 13 Juin, après ce sera une autre société qui viendra faire le branchement électrique. Cela se fera certainement sur plusieurs jours. Mr TONDEREAU demande où la borne sera raccordée, Mr BORDE lui répond sur la route. Mr PARIS dit qu'il y a un gros coffret à côté de l'emplacement, Mr BORDE lui répond que la société verra quand elle y sera.
- Mr BORDE évoque les élections sénatoriales et informe qu'il faut élire les grands électeurs de la commune et que cela doit se faire le 30 Juin prochain. Mr BORDE propose de le faire le matin et il faut obligatoirement qu'il y ait le quorum physique soit 8 personnes présentes.

Mr Didier FIRMAIN arrive.

- Mr BORDE dit qu'un sujet concernant l'école a été évoqué lors d'une réunion au SIAEP. Mr PARIS s'en étonne. Mr BORDE informe que le SIAEP a été mis en cause par certains parents concernant la qualité de l'eau distribuée dans les cantines scolaires. Mr BORDE dit que l'on est régulièrement contrôlé tant à la cantine que sur le réseau. Il informe que l'eau que l'on consomme sort du château d'eau de Landes le Gaulois et que l'on a tous la même eau. Mr BORDE lit le courrier d'explication de l'ARS et informe que les valeurs sont conformes. Avant ça des travaux avaient été décidé sur le réseau, on va mettre un matériel pour capter les pesticides et ce sera mis en place fin 2018 et que ça a un coût. L'ARS subventionne car on est dans une certaine logique, les études coûtent 300 000€ et sont subventionnées à 80% et que pour le matériel mis en place c'est pareil mais à hauteur de 40%.
- Mr BORDE informe que l'entreprise retenu par Agglopolys pour l'étude du pont de Montigny a rendu son rapport et que si l'on ne fait rien la limitation de tonnage doit rester à 3.5t, mais que si l'on fait des travaux elle peut passer à 19t. Mais il pose la question de ce qu'il faut faire car le coût estimé des travaux est de 250 000€. Il explique qu'un technicien viendra expliquer aux agriculteurs tout cela. Mr TONDEREAU dit que pour Saint Bohaire ce sera compliqué car il y a le bus qui y passe et qu'en ville il y a du monde donc on fait des travaux mais qu'en ce qui concerne la campagne c'est moins rentable d'en faire.
- Mr BORDE informe que la SAUR va implanter un hydrant chemin du dolmen pour la construction d'une nouvelle maison et que l'on ne peut pas le mettre n'importe où car le diamètre de la canalisation est importante et à prendre en compte et que plus loin le diamètre est trop petit.

- Mr BORDE informe également qu'Agglopolys voulait le voir par rapport aux containers à Sudon qui sont mal positionnés car il y a les fils électriques et les arbres qui gênent. Il informe qu'Agglopolys a proposé plusieurs solutions mais que ces endroits n'étaient pas judicieux et avec leur venue sur place ils ont trouvé un autre endroit avec un accès plus facile. Ce serait le long de l'Arche du Grand Moulin à côté du talus et ce serait « encastré » dans la végétation donc ça ne se verrait pas trop. Mr TONDEREAU dit qu'ils ont mis des QR code sur les containers et que c'est bien car quand ils sont pleins ça permet un déclenchement d'une intervention rapide quand les gens le flash.
- Mr LE MENER parle de la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 23 juin à partir de 18h00 sur le place du Tilleul. Il informe qu'il y aura des mesures de sécurité à prendre, Mme FARNIER informe que pour le repas du 14 Juillet ce sera la même chose. Mr BORDE dit qu'il faut que l'on fasse quelque chose mais comment ? Mr PARIS demande ce qu'il en est du feu d'artifice, Mme FARNIER lui rappelle qu'il n'y en aura pas car le prix proposé était trop cher et que sur cette proposition l'agrément de l'artificier s'arrêtait en Avril et qu'elle n'a pas réussi à avoir l'information sur le renouvellement de cet agrément, et de plus il n'y avait qu'un seul devis de reçu sur 3 demandés. Mme MARTY dit que c'est dommage qu'il n'y ait pas de buvette, Mr BORDE dit qu'il faut déjà savoir combien de personnes il y aura au repas.
- Mr BORDE informe avoir rencontrer avec Mmes FARNIER et ROGER les jeunes qui voulaient faire un conseil des jeunes la semaine dernière. Il dit qu'ils étaient tous là et que seul la moitié est motivée. Les jeunes sont d'accord pour créer une commission des jeunes, ils ont un projet mais ils n'ont que l'idée et ce serait la mise en place d'un city park comme à Villefrancoeur afin qu'ils puissent se retrouver. Mme FORTIN demande quel âge ils ont, Mme FARNIER lui répond qu'il y a 3 filles qui vont entrer en seconde l'année prochaine, deux garçons qui vont rentrer en troisième et un en quatrième. Mr BORDE dit qu'il faut que les jeunes qui feront partis de la commission soient au collège. Mme FARNIER informe qu'elle leur a dit qu'il fallait qu'ils travaillent sur le sujet : l'emplacement, le prix et les subventions possibles. Mme FORTIN demande si les jeunes ont été choisis, Mme FARNIER lui répond que ce sont eux qui ont demandé. Elle suppose que certains ont été mis sur la liste sans concertation préalable. Mr BORDE dit que les garçons avaient l'air plus motivés que les filles. Mme FARNIER dit que c'est à eux de s'investir dans les projets.

La séance est levée.